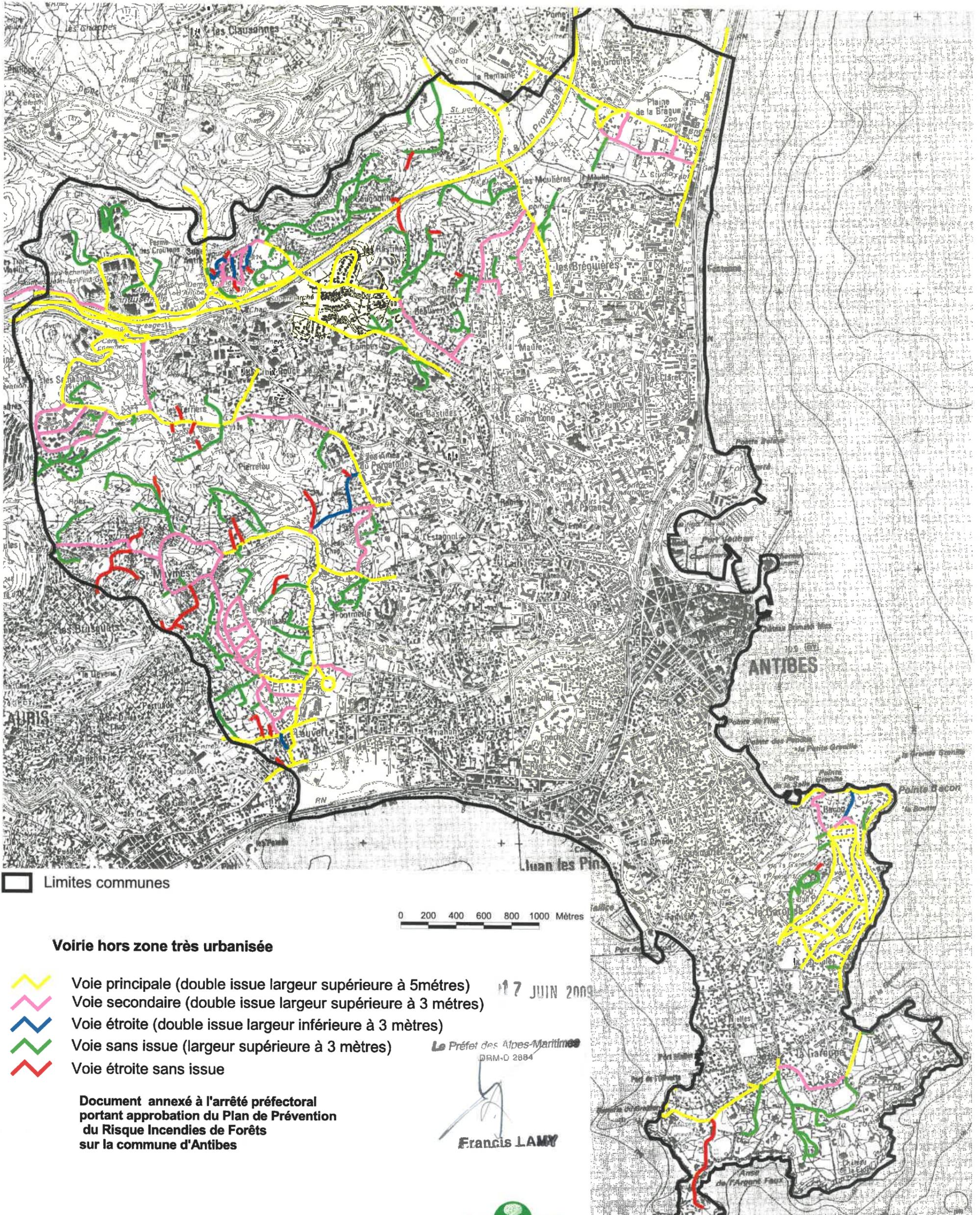


Commune d'ANTIBES

Plan de Prévention du Risque Incendies de Forêts

Carte des enjeux d'équipement (voirie)



▭ Limites communes

Voirie hors zone très urbanisée

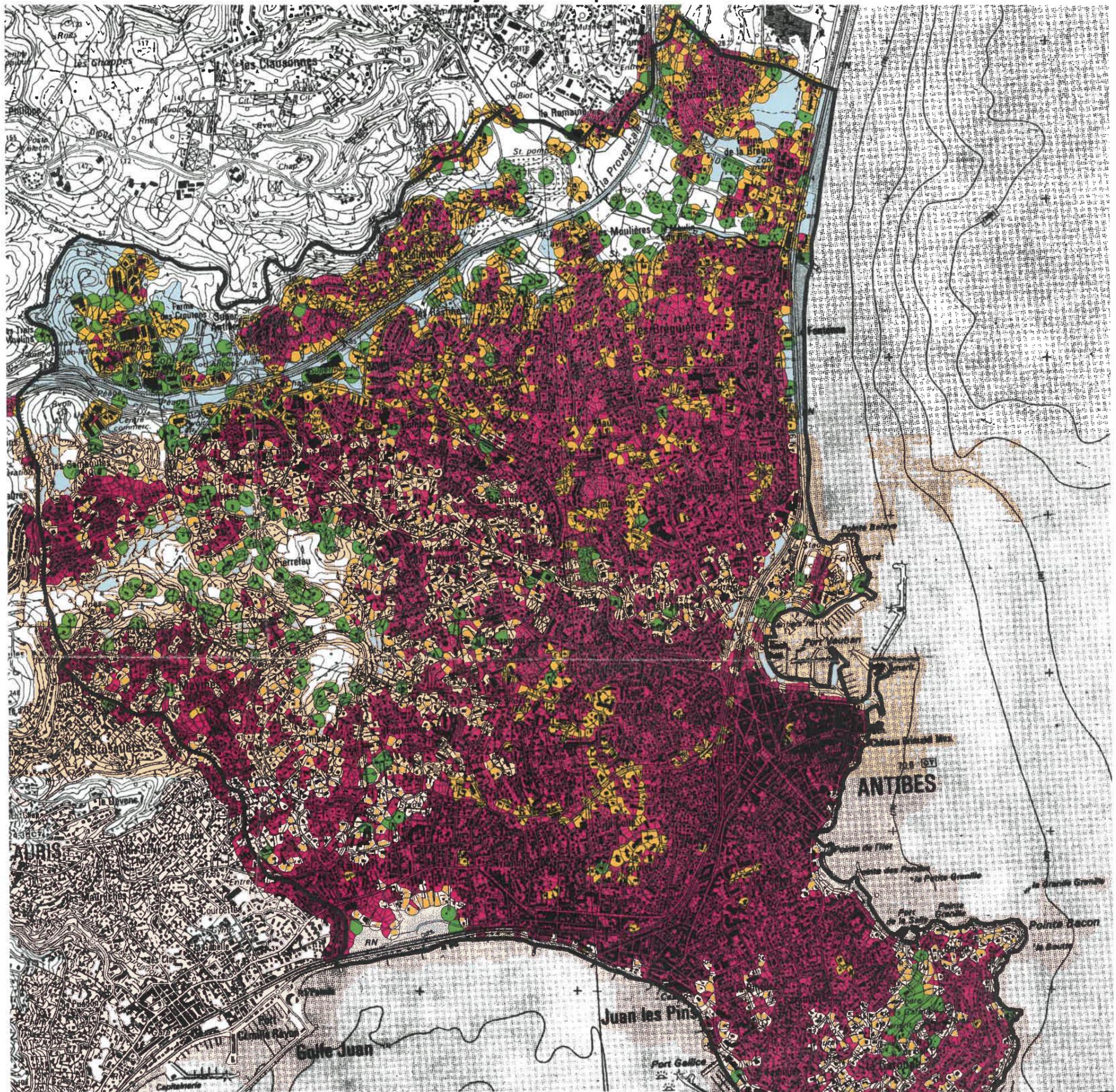
-  Voie principale (double issue largeur supérieure à 5mètres)
-  Voie secondaire (double issue largeur supérieure à 3 mètres)
-  Voie étroite (double issue largeur inférieure à 3 mètres)
-  Voie sans issue (largeur supérieure à 3 mètres)
-  Voie étroite sans issue

Document annexé à l'arrêté préfectoral portant approbation du Plan de Prévention du Risque Incendies de Forêts sur la commune d'Antibes

Commune d'ANTIBES

Plan de Prévention du Risque Incendies de Forêts

Carte des enjeux d'occupation du sol



EDR25 © IGN

0 200 400 600 800 1000 Mètres

-  Limites communes
-  Habitat diffus : moins de 2 hab/ha
-  Habitat groupé : de 2 à 4 hab/ha
-  Habitat dense: plus de 4 hab/ha
-  Zone constructible au P.O.S (hors NC et ND)

Document annexé à l'arrêté préfectoral portant approbation du Plan de Prévention du Risque Incendies de Forêts sur la commune d'Antibes

Le Préfet des Alpes-Maritimes
DRM D 20
17 JUIN 2008
FRANÇOIS LAMY